

## AVIS DE CONCESSION

**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE****I.1) NOM ET ADRESSES**

**CA SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION**, 12 rue La Mare à Jouy, 27120, Douains, F,  
Courriel : marchespublics@sna27.fr, Code NUTS : FRD21

**Adresse(s) internet** : Adresse principale : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse du profil acheteur :

**I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

<http://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autre type : Etablissement public de coopération intercommunale

**I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

**I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE****SECTION II : OBJET****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

**II.1.1) Intitulé** : Concession de service public relative à l'exploitation du réseau de transport public urbain

Numéro de référence :

**II.1.2) Code CPV principal :**

Descripteur principal : 60112000 - Descripteur supplémentaire :

**II.1.3) Type de marché : Services**

**II.1.4) Description succincte** : Le contrat concerne la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de SNA soit l'ensemble des services de transports publics de voyageurs du ressort territorial. Il comprend : 1 Réseau urbain Vernon / St Marcel (L 1 à 6), 1 Micro réseau Les Andelys (L8), 1 ligne pour la desserte de Pacy / Ménilles (L9), 1 ligne interurbaine terminus Ecos (L10), 1 navette touristique saisonnière (Navette Giverny), 1 service PMR Handigo!. Il ne comprend pas les services scolaires (services à titre principal scolaire) ni les services réguliers ordinaires organisés par la Région par convention. Le réseau en 2021 : 411 953 voyages, Km total : 650 003 dont 555 124 Km commerciaux, 82 208 Km HLP et 12 671 Km techniques, 110 ETP dont 94 conducteurs, recettes commerciales usagers : 351 099 euros HT et 2 102 927 euros (net TVA) de contribution financière. L'AOM a la charge de la mise à disposition de l'agence de centre ville et de la billetterie ATOUMOD

**II.1.5) Valeur totale estimée** : Valeur hors TVA : euros

**II.1.6) Information sur les lots** : Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Prestations de services, Transport

**II.2) DESCRIPTION**

**II.2.1) Intitulé** : Lot n° :

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal : 60112000 - Descripteur supplémentaire :

**II.2.3) Lieu d'exécution** : Code NUTS : FRD21

Lieu principal d'exécution : ressort territorial de SNA

**II.2.4) Description des prestations** : Les missions du Délégué seront principalement : - Offrir un niveau de service adapté aux déplacements du grand public et notamment aux salariés durant toute l'année et les vacances scolaires, en assurant pour les actifs des liaisons adaptées et des temps de parcours rapides vers les zones d'emplois ou les pôles d'échanges - Prendre en compte dans l'adaptation du réseau les besoins et nouvelles habitudes de déplacement (tout au long de la journée) et d'adapter l'offre de transport (fréquence, amplitude, itinéraires, ...) aux besoins de la demande en tenant compte : des zones d'habitat denses qui se sont développées ou en projet ; des zones d'activités (existantes et en projet) ; des futures opérations immobilières ; des nouveaux pôles générateurs de trafic - Desservir de manière performante les établissements scolaires et d'enseignements de SNA situés sur le tracé des lignes régulières - Relier directement les quartiers d'habitat dense aux zones d'emplois et d'enseignement - Répondre par un système de transport adapté à la desserte des polarités des centres-villes, aux communes de première couronne et des pôles d'échanges pour la zone Vernon – St Marcel, assurer la desserte des principaux générateurs de déplacement sur les autres polarités du territoire (Pacy / Ménilles, Les Andelys) - Proposer des solutions de dessertes adaptées aux zones peu denses, dans le respect des contraintes budgétaires de l'AOM - Conseiller l'AOM en vue de favoriser la multimodalité et l'intermodalité des transports, y compris en termes d'innovation sur les sujets de mobilités au sens large - Mettre en avant dans la politique de communication le rôle des transports collectifs pour la protection de l'environnement, par l'augmentation de la part de marché des transports collectifs urbains - Respecter les normes environnementales en vigueur et proposer toutes mesures permettant de contribuer à la prise en compte du développement durable - Prendre en compte les dispositions de l'AOM en matière d'accessibilité - Proposer une tarification attractive commercialement, c'est-à-dire simple d'usage et facilement lisible et compréhensible pour attirer de nouveaux usagers et les inciter à l'usage du bus plutôt que de la voiture, et ainsi développer les ventes de titres et les recettes tarifaires - Proposer une politique d'information et d'actions marketing et commerciales, orientée sur la captation de nouveaux usagers - Développer une image dynamique et novatrice de la mobilité au sein de SNA - Poursuivre la politique d'amélioration de la qualité du service de transport rendue aux usagers - Maîtriser les charges d'exploitation et augmenter le taux de couverture des charges par les recettes commerciales - Veiller au bon état des biens mis à sa disposition et nécessaires à l'exploitation, dont il assure l'entretien et la maintenance - Assister et conseiller l'Autorité Délégante dans le choix

Seine  
Normandie

AGGLOMÉRATION

des matériels dont elle assure l'investissement dans le cadre de l'exploitation du service.

#### **II.2.5) Critères d'attribution**

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

**II.2.6) Valeur estimée :** Valeur hors TVA : euros

**II.2.7) Durée de la concession :** Durée en mois : 84

#### **II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

**II.2.14) Informations complémentaires :** Des variantes seront prises en considération. Les candidats seront invités à proposer des améliorations d'offre pour le client voyageur dans le cadre d'une variante libre, à contribution constante ou optimisée. Des options seront définies au cahier des charges. Les éléments relatifs à l'obligation de reprise du personnel à la charge du délégataire seront joints au cahier des charges. Le contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Mots descripteurs : Prestations de services, Transport

### **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

#### **III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

##### **III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Le candidat est tenu de produire à l'appui de sa candidature (i) une lettre de candidature (formulaire DC1) datée et signée par un représentant habilité à engager le candidat ou le groupement ; (ii) une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-11 du Code de la commande publique et que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-20 du Code de la commande publique et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8 du Code de la commande publique, sont exacts ; (iii) tout document attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-11 du Code de la commande publique ; (iv) un extrait K bis ou document équivalent datant de moins de 3 mois ; (v) les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ; (vi) les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat satisfait à ses obligations en matière fiscale et sociale prévues à l'article L.3123-2 du Code de la commande publique ; (vii) les documents attestant du respect de l'obligation des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail.

##### **III.1.2) Capacité économique et financière**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Le candidat est tenu de fournir (i) une déclaration sur l'honneur concernant, d'une part, le chiffre d'affaires global et, d'autre part, s'il y a lieu, le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles auxquelles se réfère le présent avis réalisées au cours des 3 derniers exercices et (ii) les bilans, comptes de résultat et annexes ou documents équivalents, des trois derniers exercices (ou des seuls exercices clos si la date de création de l'entreprise est inférieure à trois ans). En cas de réponse sous forme de groupement, l'ensemble des pièces énumérées ci-dessus devra être fourni pour chaque entreprise du groupement.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

##### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : - L'Attestation de capacité professionnelle de transport routier de voyageurs sur véhicules transportant plus de 9 personnes - Une licence de transport intérieur (article R3113-8 du Code des Transports) - un mémoire présentant ses garanties professionnelles (expérience, références...), les moyens lui permettant d'assurer la continuité du service et l'égalité des usagers devant le service public dans le domaine objet de la délégation de service public ou dans un domaine comparable et/ou toute autre référence ou élément susceptibles de démontrer son aptitude à exploiter la présente délégation de service public. Dans l'hypothèse de constitution d'un groupement, les justifications sont présentées distinctement pour chaque membre du groupement.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

##### **III.1.5) Informations sur les concessions réservées**

#### **III.2) Conditions liées à la concession**

##### **III.2.1) Information relative à la profession**

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Le marché est réservé à une profession déterminée : Prestation réservée à la profession de transporteur public routier prévue par le code des transports, le décret n° 85-891 du 16 août 1985 modifié et le règlement (CE) n° 1071/2009 du 21 octobre 2009. Référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

##### **III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :**

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'Article L3113-1 du Code de la commande publique.

##### **III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession**

##### **III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

### **SECTION IV : PROCÉDURE**

#### **IV.1) DESCRIPTION**

##### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

#### **IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

**IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 2/12/2022 à 16h00**  
**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français**

### **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

#### **VI.1) RENOUVELLEMENT**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable - Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

#### **VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

#### **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Procédure restreinte : phase d'appel à candidatures. Le cahier des charges sera adressé aux candidats agréés. Critères de sélection des candidatures : la commission de délégation de service public de l'autorité délégante arrête la liste des candidats admis à présenter une offre après : • L'Examen des garanties professionnelles et financières des candidats, • La vérification du respect par les candidats des obligations sociales et fiscales et de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour les candidats soumis à cette obligation, • L'Examen de l'aptitude des candidats à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

#### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

##### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000, Rouen, F, Téléphone : (+33) 2 35 58 35 00,  
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr, Adresse internet : <http://www.rouen.tribunal-administratif.fr>

##### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**

Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000, Rouen, F, Téléphone : (+33) 2 35 58 35 00,  
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr, Adresse internet : <http://www.rouen.tribunal-administratif.fr>

##### **VI.4.3) Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours :  
- Référé précontractuel : jusqu'à la date de signature du contrat (art. L.551-1 et suivants et, R.551-1 et suivants du code de justice administrative). - Référé contractuel : dans un délai de trente et un (31) jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (art. L.551-13 et suivants et, R.551-7 et suivants du code de justice administrative). - Recours en contestation de la validité du contrat : dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE Ass. 4 avril 2014, Département Tarn et Garonne, n°358994).

##### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000, Rouen, F, Téléphone : (+33) 2 35 58 35 00,  
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr, Adresse internet : <http://www.rouen.tribunal-administratif.fr>

##### **VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 26/10/2022**